

# Sommaire

Liste des textes arrêtée au 15 mai 2015

## I - Organisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux

### I.1 - Cadre législatif et réglementaire général

- ▶ Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
**Relative au contrat d'association (Extraits)** 11
- ▶ Décret du 16 août 1901 (Extraits)  
**Portant règlement d'administration publique pour l'exécution  
de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association** 13
- ▶ Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 (Pour mémoire - Extraits)  
**Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées** 15
- ▶ Code de l'Action sociale et des Familles (Extraits)  
**Conseil national consultatif des personnes handicapées  
Articles L146-1 et L146-2 – Articles D146-1 à D146-9** 19
- ▶ Code de l'Action sociale et des Familles (Extraits)  
**Conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées  
Articles D146-10 à D146-15** 22
- ▶ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 (Extraits)  
**Pour l'égalité des droits et des chances,  
la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** 24
- ▶ Code de l'Action sociale et des Familles  
**Personnes handicapées  
Articles L114 à L114-5** 37
- ▶ Code de l'Action sociale et des Familles  
**Maison départementale des personnes handicapées  
Articles R146-16 à R146-35** 40
- ▶ Code de l'Action sociale et des Familles  
**Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées  
Articles R241-24 à R241-34** 45

### I.2 - Dispositions relatives au secteur social et médico-social

- ▶ Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 (Extraits)  
**Rénovant l'action sociale et médico-sociale  
Articles L116-1 à 116-2, L311-1 à L314-13** 49

#### I.2.1 - Droit des usagers

- ▶ Arrêté du 8 septembre 2003  
**Relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie,  
mentionnée à l'article L311-4 du code de l'Action sociale et des Familles** 75

▶ Code de l'Action sociale et des Familles <b>Contrat de séjour ou document individuel de prise en charge</b> <b>Articles D311 à D311-0-2</b>	88
▶ Code de l'Action sociale et des Familles <b>Personne qualifiée</b> <b>Articles R311-1 et R311-2</b>	80
▶ Code de l'Action sociale et des Familles <b>Conseil de la vie sociale et autres formes de participation</b> <b>Articles D311-3 à D311-32-1</b>	81
▶ Code de l'Action sociale et des Familles <b>Règlement de fonctionnement</b> <b>Articles R311-33 à R311-37</b>	86
▶ Code de l'Action sociale et des Familles <b>Projets d'établissement ou de service</b> <b>Article D311-38</b>	87
<b>I.2.2 - Procédure d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux</b>	
▶ Code de l'Action sociale et des Familles <b>Schémas d'organisation sociale et médico-sociale</b> <b>Articles D312-193 à D312-193-6</b>	89
▶ Code de l'Action sociale et des Familles <b>Procédure d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil</b> <b>Articles R313-1 à R313-7-3</b>	91
▶ Code de l'Action sociale et des Familles <b>Contrôle de conformité des établissements</b> <b>Articles D313-11 à D313-14</b>	98
<b>I.2.3 - Évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux</b>	
▶ Code de l'Action sociale et des Familles <b>Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux</b> <b>Articles D312-195 à D312-206</b>	100
▶ Annexe 3-10 Modifié par décret n° 2012-147 du 30 janvier 2012 - art. 3 <b>Contenu du cahier des charges pour la réalisation des évaluations externes</b>	103
<b>I.2.4 - Délégations et qualifications des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux</b>	
▶ Code de l'Action sociale et des Familles <b>Délégations et qualification des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux</b> <b>Articles D312-176-5 à D312-176-13</b>	110

- ▶ Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2007  
**Arrêté fixant la liste des titres et diplômes permettant à titre transitoire à leurs titulaires de satisfaire à la condition de niveau de qualification fixée aux articles D312-176-6 et D312-176-7 du code de l'Action sociale et des Familles pour diriger un établissement ou service social ou médico-social** 112
- ▶ Circulaire n° 2007-179 du 30 avril 2007  
**Relative à la qualification des professionnels chargés de la direction d'établissements ou services médico-sociaux** 114

### I.3 - Établissements et services médico-éducatifs

- ▶ Décret n° 78-441 du 24 mars 1978  
**Mise à la disposition des établissements spécialisés pour enfants handicapés de maîtres de l'enseignement public** 120
- ▶ Décret n° 56-284 du 9 mars 1956 complétant le décret n° 46-1834 du 20 août 1946 modifié  
**Fixant les conditions d'autorisation des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux** 121
- ▶ Décret n° 63-146 du 18 février 1963  
**Créant une annexe XXXII au décret du 9 mars 1956 modifié Conditions techniques d'agrément des CMPP de cure ambulatoire** 122
- ▶ Décret n° 76-389 du 15 avril 1976  
**Créant une annexe XXXII bis au décret du 9 mars 1956 modifié Centres d'action médico-sociale précoce** 125
- ▶ Décret n° 88-423 du 22 avril 1988 remplaçant l'annexe XXIV quater au décret du 9 mars 1956 modifié  
**Fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux par deux annexes concernant, l'une, les conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en charge des enfants atteints de déficience auditive grave, l'autre, les établissements et services prenant en charge des enfants atteints de déficience visuelle grave ou de cécité** 128
- ▶ Décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIV, XXIV bis et XXIV ter au décret du 9 mars 1956 modifié  
**Fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux, par trois annexes concernant, la première, les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles ou inadaptés, la deuxième, les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant une déficience motrice, la troisième, les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents polyhandicapés** 129
- ▶ Code de l'Action sociale et des Familles  
**Coopération entre les établissements et services accueillant des enfants et adolescents handicapés et les établissements d'enseignement scolaire Articles D312-10-1 à D312-10-16** 131

▶ Code de l'action sociale et des familles <b>Établissements accueillant des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles</b> <b>Articles D312-11 à D312-59</b>	<b>134</b>
▶ Code de l'Action sociale et des Familles <b>Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques</b> <b>Articles D312-59-2 à D312-59-18</b>	<b>141</b>
▶ Code de l'Action sociale et des Familles <b>Établissements et services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant une déficience motrice</b> <b>Articles D312-60 à D312-82</b>	<b>146</b>
▶ Code de l'Action sociale et des Familles <b>Établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents polyhandicapés</b> <b>Articles D312-83 à D312-97</b>	<b>150</b>
▶ Code de l'Action sociale et des Familles <b>Établissements et services prenant en charge des enfants ou adolescents atteints de déficience auditive grave</b> <b>Articles D312-98 à D312-110</b>	<b>153</b>
▶ Code de l'Action sociale et des Familles <b>Établissements et services prenant en charge des enfants ou adolescents atteints de déficience visuelle grave ou de cécité</b> <b>Articles D312-111 à D312-122</b>	<b>156</b>
▶ Circulaire n° 88-09 du 22 avril 1988 (pour mémoire) <b>Relative à la modification des conditions de la prise en charge des enfants et adolescents déficients sensoriels par les établissements et services d'éducation spéciale</b>	<b>159</b>
▶ Circulaire n° 89-17 du 30 octobre 1989 (pour mémoire) <b>Modification des conditions de la prise en charge des enfants ou adolescents déficients intellectuels ou inadaptés par les établissements et services d'éducation spéciale</b>	<b>168</b>
▶ Circulaire n° 89-18 du 30 octobre 1989 (pour mémoire) <b>Modification des conditions de la prise en charge des enfants ou adolescents handicapés moteurs par les établissements et services d'éducation spéciale</b>	<b>182</b>
▶ Circulaire n° 89-19 du 30 octobre 1989 (pour mémoire) <b>Modification des conditions de la prise en charge des enfants ou adolescents polyhandicapés par les établissements et services d'éducation spéciale</b>	<b>190</b>
▶ Circulaire interministérielle n° 2007-194 du 14 mai 2007 <b>Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et la prise en charge des enfants accueillis</b>	<b>199</b>
▶ Arrêté du 2 avril 2009 <b>Précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D351-17 à D351-20 du Code de l'éducation</b>	<b>209</b>

## I.4 - Secteur socio-éducatif

### I.4.1 - Protection judiciaire des mineurs

- ▶ Ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945  
**Relative à l'enfance délinquante** 213
- ▶ Code Civil - (Extraits)  
**De l'assistance éducative**  
**Articles 375 à 375-9** 234

### I.4.2 - Protection sociale des mineurs

- ▶ Code de l'Action sociale et des Familles  
**Enfance - Articles L221-1 à L224-12** 238

## II - Secteur sanitaire

- ▶ Code de la Santé publique (Extraits)  
**Maisons d'enfants à caractère sanitaire**  
**Articles L2321-1 à L2321-4 - Articles R2321-1 à R2321-10** 248

## III - Fonctionnement financier des établissements sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif

- ▶ Code du Commerce (Extraits)  
**Dispositions applicables aux personnes morales de droit privé non commerçantes ayant une activité économique**  
**Commissariat aux comptes**  
**Articles L612-1 à L612-5 et R612-1 à R612-7 - Articles R823-7 à R823-11** 252
- ▶ Arrêté du 8 août 2002  
**Relatif à la composition des groupes fonctionnels prévus au I de l'article L315-15 du code de l'Action sociale et des Familles** 257
- ▶ Code de l'Action sociale et des Familles (Extraits)  
**Dispositions financières**  
**Articles R314-1 à R314-63 - R314-80 à R314-129 et R314-197 à R314-203-2** 258